



COMMUNE DE MOUDON

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Préavis 8-17 - Comptes et gestion 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion et des finances (COGEFIN) vous adresse le rapport écrit sur les comptes et la gestion de l'année 2016.

Depuis le début de l'année, la COGEFIN a siégé dix fois en séance plénière pour statuer sur des préavis, examiner les comptes et la gestion 2016, entendre la Municipalité sur sa gestion (3 séances) et établir son rapport.

De plus, lors de plusieurs séances internes de deux sous-commissions, elle a étudié plus spécifiquement deux thèmes, chacun finalisé par un rapport :

- Promotion économique de la Ville de Moudon et développement régional par la COREB
- Tuyaux de la Ville

La commission présente d'abord le rapport sur les comptes et ensuite sur la gestion.

COMPTES 2016

Les comptes ont été remis au 30 avril, dans leur version quasi définitive. La COGEFIN a préparé une liste de questions qu'elle a fait parvenir par courriel à chaque directeur de dicastère, qui y a répondu avec l'aide du boursier communal, que nous remercions ici pour son excellent travail.

Nous relevons que cette façon de faire a été rendue possible par l'excellente tenue des comptes. Lors de la législature précédente, la COGEFIN avait chaque année reproché à la Municipalité une absence de rigueur sur le respect du budget et le manque de commentaires relatifs aux dépassements, ce qui n'a pas été le cas cette année. Notre rapport s'en ressent d'ailleurs quant au nombre de questions posées !

ADMINISTRATION GENERALE

Charges : 2'888'775.58

Budget : 2'981'171.00

Produits : 291'236.26

Budget : 292'500.00

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
110'3099'00 - Charges du personnel	De quoi s'agit-il ?	Frais relatif au personnel, contrôle médical (visite à l'entrée), repas de fin d'année, fleurs, visite médicale, et chèques Reka.
110'3185'00 - Honoraires, études, expertise	Merci de nous fournir les détails de la rubrique	<ul style="list-style-type: none">• Frais de l'audit RH• Servitudes (poste partagé avec les bâtiments)• Etude sur baux à ferme.
110'3659'00 - Dons aides diverses	Pourquoi ce don extraordinaire, d'autant que cette association n'émerge pas au dicastère de l'AG ? A quoi sert ce compte ?	Il s'agit du compte "discrétionnaire" de la syndication, dont le budget était déjà dépassé à l'entrée en fonction de Mme Pico, notamment à cause de ce don au Comte Vert car ils ont eu des difficultés financières suite aux travaux.

Remarque : 110'3170'00 Frais de réceptions et de manifestations : malgré le commentaire relatif au montant budgété bien supérieur aux dépenses effectives, mentionnant que plusieurs manifestations n'avaient pas été mises sur pied, la COGEFIN relève qu'il n'est pas impossible de faire un effort sur les frais de réception et en félicite la Municipalité.

110'3659'00 - Dons aides diverses : la société du Comte Vert ayant reçu une aide communale importante, via l'acceptation du préavis 57/14, il serait dès lors appréciable que cette demande d'aide reste extraordinaire et ne se renouvelle plus.

FINANCES

Charges : 4'121'270'75

Budget : 4'603'627.00

Produits : 18'636'231.83

Budget : 16'996'691.00

Question sur le tableau des écarts au budget (p. 3) : on relève pour les impôts un écart de + CHF 1'018'000. (+11%). L'explication donnée en page 4 est que l'écart global est constitué de 6 postes, pour un total de CHF 280'000.-. Qu'en est-il des CHF 738'000.00 restant ?

Réponse : En préambule et pour la bonne compréhension, il convient d'attirer l'attention sur le fait que les commentaires en page 4 sont faits entre les comptes 2016 et 2015 soit du "réel au réel". L'analyse ainsi faite permet de tirer des commentaires plus pertinents étant entendu que le budget reste une estimation. Il convient aussi de rappeler que lors de l'établissement du budget 2016, les

comptes 2015 n'étaient évidemment pas connus. Le tableau que l'on trouve en page 8 de la liasse, explique la constitution des CHF. 1'018'645.00 entre les comptes 2016 et le budget 2016. Les explications données en page 4 de la liasse restent valables sur le fond.

DOMAINES ET BATIMENTS

Charges : 4'493'592.59

Budget : 3'964'034.00

Produits : 3'319'011.99

Budget : 3'341'180'00

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
320.4359.99 Prestations "factures acquittées"	Merci de fournir le détail du compte	Il s'agit des factures acquittées pour la location de la salle de la Douane, pour des activités communales, scolaires ou associatives, qui concernent tous les dicastères.
353.4271.99 Produits locations "factures acquittées"	Merci de fournir le détail du compte	Il s'agit d'une vente de bois aux Amis du Tir

Question sur 9143.02 (p. 61) comptes investissements – amortissements : Pourquoi un si petit amortissement pour la Ferme de Planche-Signal (préavis datant de 1996) ?

Réponse : Il s'agit d'un problème de gestion du fichier des immobilisations. La pratique, jusqu'à quelques années en arrière, était de virer dans un compte unique (no 9143.50) les investissements quand les travaux étaient achevés. Ceci n'a pas été fait pour la Ferme de Planche-Signal car la volonté actuelle est plutôt de garder tous les investissements de manière détaillée. Ce travail n'a pas encore pu être mené à bien par le service de la bourse communale.

Par contre, les amortissements de cet objet ont quand même été faits au travers du compte 9143.50 (CHF 6'900.- en 2014 et CHF 178'518.80 en 2015, soit au total CHF 185'418.80). En réalité, les coûts de ce préavis sont donc effectivement complètement amortis.

La bourse a confirmé que ce travail de mise à jour du fichier se ferait sitôt que possible, mais que certains points liés à la mise en place du plan comptable harmonisé devaient encore être éclaircis afin de réaliser un travail qui tient compte de cette nouvelle réalité.

TRAVAUX

Charges : 6'329'220.04

Budget : 4'750'427'30

Produits : 2'575'703.40

Budget : 2'340'737.30

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Charges : 2'703'368.23

Budget : 2'878'900'00

Produits : 164'511'09

Budget : 196'400.00

POLICE

Charges : 1'482'163'14

Budget : 1'457'104.00

Produits : 537'602'90

Budget : 317'200.00

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
620.4511.00 Participations cantonales	Pourquoi ne figurent-elles pas dans les comptes 2016 ?	La participation de CHF 5'800.- en 2015 était unique et concernait la subvention du canton aux communes pilotes pour le développement de l'automatisation du transfert d'information du contrôle des habitants.

SERVICE SOCIAL

Charges : 3'299'036.56

Budget : 3'192'529.00

Produits : 50'923.20

Budget : -

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
710.3653.99 dons et aides par factures acquittées	Merci de transmettre le détail du compte	Locations offertes pour les consulats organisant des cours de langues à l'attention des enfants.
710.3654.00 Dons – aides casuels à diverses oeuvres	Merci de transmettre le détail du compte	Il s'agit d'un « saupoudrage » de dons allant de CHF 30 à 100 à diverses organisations caritatives, ainsi que du montant dû à la Fondation Vaudoise de Probation pour CHF 1'154.-

SERVICES INDUSTRIELS

Charges : 4'159'093.99

Budget : 3'848'363.70

Produits : 4'240'268.20

Budget : 4'017'827.40

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
820.4112.01 redevance usage du sol selon loi cantonale	Pourquoi cette différence de près de 14'000.- entre comptes 2015 / budget 2016	Pour la différence entre les comptes 2016 et le budget 2016 : En fin d'année, nous devons estimer le montant à encaisser sur le 2ème semestre car nous recevons les décomptes que dans le courant du mois de mai. Les montants effectifs se montent actuellement à environ CHF 205'000.- annuellement. En 2016, le compte a bénéficié d'une estimation de fin d'année 2015 trop basse d'environ CHF 7'000.-. D'autre part, il faut considérer que la consommation électrique peut varier d'une année à l'autre (météo, assainissement énergétique, nombre d'habitants, etc.)
830.4819.00 prélèvement sur fonds de réserve du service du gaz	Pourquoi le montant budgeté n'a-t-il pas été prélevé ?	Au budget, il était prévu de couvrir le déficit du service par reprise sur la provision alors que les comptes effectifs du service dégagent un excédent de recettes qui ont permis d'effectuer une attribution à provision. Cette différence de charges par rapport au budget provient du fait de travaux qui n'ont pas pu être réalisés comme prévu en raison de problème d'effectif du personnel.

Remarques et conclusions

La COGEFIN a pris connaissance du rapport de révision sur les comptes annuels 2016, daté du 19 avril 2017, établi par la fiduciaire Intermandat SA à Lausanne. Les comptes d'exploitation et du bilan établis par Intermandat SA sont identiques à ceux présentés dans le préavis municipal. La conclusion d'audit de la fiduciaire est que "les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979".

	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016
Charges	30'016'886.19	27'676'156.00	29'473'522.88
Produits	30'289'712.12	27'502'535,60	29'815'488.87
Résultat	272'825.93	176'620.40	341'965.99

Par rapport à 2015, nous constatons que les charges sont non seulement contenues, mais en légère baisse (1.8%). Il en va malheureusement de même pour les produits qui accusent une baisse de 1.5%.

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	Remarques pour 2016
Résultat	617'182	342'776	240'448	272'825	341'965	
Marge d'autofinancement	3'780'317	3'290'383	3'609'252	4'461'627	4'729'986	En augmentation de 6%
Investissements	2'720'725	3'615'112	2'298'744	3'190'726	1'661'676	En baisse de 48%
Dettes à court, moyen et long terme	32'940'345	33'632'372	31'910'794	31'384'423	29'807'036	En baisse de 5%
Nombre habitants	5331	5728	5871	6009	6155	
Dettes par habitant	6179	5871	5435	5223	4843	En baisse de 7%

Ces indicateurs montrent non seulement la bonne tenue des comptes, mais aussi une volonté de contenir les dépenses en prévision des travaux importants devant être réalisés ces prochaines années.

La politique d'investissement a vu une réduction drastique de 48% des investissements par rapport à l'année 2015, ce qui ne devrait pas se reproduire en 2017, année pour laquelle un montant de CHF 3'360'000.- a été budgété. Cela a eu des conséquences sur les nouveaux emprunts qui ont également été moins importants que prévu, et sur la marge d'autofinancement, en augmentation de 6%. Les dettes sont dès lors également en baisse.

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 8-17
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances chargée d'étudier cet objet
- attendu que ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la présente séance,

adopte les comptes communaux 2016 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 341'965.99

Moudon, le 9 juin 2017

La Présidente de la COGEFIN

Sylvie Freymond

GESTION 2016

De janvier à mars 2017, la COGEFIN s'est constituée en deux sous-commissions pour étudier des thèmes liés à la gestion communale. Les rapports y relatifs figurent ci-dessous

Composé d'une centaine de pages, le rapport de gestion de la Municipalité nous est parvenu dans sa forme quasi-définitive dans le délai fixé par l'art 95 RCC. La COGEFIN remercie l'exécutif et le secrétaire municipal pour la rédaction claire et bien commentée de ce document.

Sur son rapport 2015, la COGEFIN avait relevé une liste de 45 préavis ouverts et s'en inquiétait. Aujourd'hui, la liste a quelque peu diminué, mais nous pouvons compter tout de même 32 préavis. Nous avons demandé si un plan d'action avait été établi pour remédier à cet état de fait, mais cela n'est pas le cas. Cette tâche revient essentiellement au boursier, et elle n'est pas prioritaire. La COGEFIN souhaite que l'effort entrepris se poursuive.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion municipale et établi une liste de questions écrites, la COGEFIN a rencontré les membres de l'exécutif pour les entendre sur la gestion de leur dicastère. Lors de trois séances tenues les 10, 15 et 17 mai, les municipaux se sont aimablement prêtés à l'exercice et ont fait part de leurs réponses. Les plus significatives sont relatées ci-après.

QUESTIONS POSEES AUX MUNICIPAUX

Madame C. Pico, Syndique

Grâce au déploiement d'outlook exchange, les problèmes inhérents à la location des salles sont-ils enfin résolus ?

Non, nous avons encore besoin d'un développement spécifique, la coordination n'est pas encore totalement opérante.

M. Imeri va-t-il occuper la fonction de chef des ASP de façon pérenne ?

La désignation d'un chef ASP est reportée au 1^{er} janvier 2018.

Comment se passe la prise de poste du travailleur social de proximité (TSP) ? En particulier comment son rôle est-il perçu ?

Il faut relever que bien qu'il émarge au budget de la sécurité publique et que son bureau se situe à proximité de celui des ASP, l'intéressé a clairement un rôle social à jouer et non de contrôle de la jeunesse. La confidentialité de ses dossiers est assurée, il en rapporte directement à la Syndique. Il ne patrouille jamais avec les ASP.

L'intéressé suit une formation en cours d'emploi dont il assume en totalité les frais. Il est pour cela accompagné par le TSP de Payerne. Il a des contacts avec toutes les entités ou associations moudonoises qui s'occupent de jeunes : églises, groupe suisses étrangers, directeurs d'école... et s'implique ou va s'impliquer dans divers projets, comme par exemple la gestion du logement d'urgence.

Le rapport mentionne 70'000 m² de terrains industriels, mais de quelle nature ? Sont-ils tous potentiellement intéressants ?

La Commune possède 40'000 m² à la Pussaz, dont 6'000m² de terrain équipé. Il s'agit d'une zone très demandée, qui sera accordée uniquement à des entreprises proposant des emplois (pas d'entrepôts !). Le reste est constitué par des terrains privés dans la zone En Bronion. Il ne faut pas

oublier les Fonderies et leurs 50'000m2 à réhabiliter, ce qui se discute en concertation avec les services cantonaux, la COREB et Von Roll.

Monsieur O. Barraud, Ressources humaines et finances

Après deux législatures à la tête des finances de notre commune, l'ancien municipal avait-il peu d'éléments à transmettre à son successeur ou le climat était peu propice à un passage harmonieux du témoin ?

La passation s'est surtout faite lors de plusieurs séances avec le boursier, lors desquelles chacun a exprimé ses attentes respectives, ainsi que par des rencontres avec d'autres acteurs.

Un effort important a été demandé et consenti par chaque municipal dans le but de réduire les dépenses au maximum. Peut-on craindre à l'avenir d'importantes dépenses non budgétées, passant par un préavis ?

Il faut examiner la nature de l'investissement. Si un objet est prévu sur plusieurs années, il est souhaitable de passer par la voie d'un préavis et d'amortissements (sur plusieurs dizaines d'années si l'objet dure 100 ans comme le réservoir du Mont), ainsi que si possible de l'inscrire au préalable dans le plan des investissements. Toute dépense de plus de CHF. 50'000.- passe également par un préavis. Ainsi nous pourrions contenir les charges courantes.

Il a aussi été demandé de budgéter ce qu'on va dépenser réellement. La réparation de la pompe de refoulement de la Douane ne pouvait pas l'être et devait être réparée de suite, le montant a été pris sur les CHF. 150'000.- de réserve.

Que peut-on dire sur la stratégie globale pour les ressources humaines ?

Une feuille de route a été rédigée et validée en Municipalité, reprenant les axes d'amélioration de l'audit mené lors de la précédente législature. En premier lieu, un logiciel de contrôle du temps de travail va être acquis, ce qui permettra d'avoir un meilleur suivi des présences et des absences.

Il est prévu de réviser les statuts et le règlement du personnel, qui s'auto-soumet aux procédures administratives. Ceci apporte une certaine confusion dans les procédures RH et est un reliquat du passé. En parallèle et afin d'avoir une discussion constructive avec les employés, il est prévu de réactiver la commission du personnel. Enfin, la Commune demandera à adhérer au groupe cantonal Impact (gestions des conflits, mobbing, burn-out) en 2018. Elle répondra ainsi à une obligation légale.

Qu'entend-on par "attention particulière à porter à l'effectif des collaborateurs" ?

Il s'agit, comme toute entreprise, de se poser la question du remplacement ou non lors du départ de collaborateur. Les RH représentent une part importante du budget, il est donc normal d'y porter une attention particulière. Nous devons également améliorer la gestion des temps partiels et salaires horaires qui n'est pas satisfaisante sous certains aspects. Enfin, la question des compétences doit être abordée sous l'angle de la formation continue.

Monsieur O. Duvoisin, culture, sport et tourisme.

Rétrobus est-il une référence dans le milieu touristique ? Quelle image donne cette association ?

L'Office du tourisme de Moudon a travaillé en collaboration avec d'autres offices pour réaliser des circuits découvertes. Si en 2015 ils ont été un succès, en 2016 la fréquentation a drastiquement baissé en raison notamment d'une météo défavorable. Il a été décidé de garder cette prestation uniquement à la demande, par exemple pour des sorties d'entreprises.

Patinoire

Cette saison, raccourcie de 30 jours d'exploitation s'est globalement bien déroulée, en raison d'une météo favorable. Le préavis devrait être bouclé, mais les montants dépensés sont inclus dans les comptes. Une communication doit être faite.

Pour la poursuite des activités, il est envisagé de rechercher des sponsors. La société de développement a été approchée pour s'occuper de cette activité. En ce qui concerne d'autres développements, un couvert pour la patinoire pour ne plus être tributaire de la météo coûterait CHF 20'000.-. Un achat de l'infrastructure actuellement louée serait aussi envisageable. Etant donné qu'il s'agit d'une infrastructure démontable, il n'est pas possible d'obtenir une aide du fonds cantonal pour le sport.

Madame M. Pidoux, services industriels, voirie, forêts, infrastructures routières et souterraines

A-t-on toujours recours aux mandataires extérieurs pour la permanence SI ?

Ce poste est au budget, nous gardons les deux personnes formées pour décharger les collaborateurs du SI. Mais à terme ils ne devraient plus être sollicités.

Le problème du chef devant remplacer le personnel manquant à la voirie est-il réglé ?

Un nouveau collaborateur a été engagé pour remplacer un retraité et le chef peut consacrer plus de temps à ses dossiers. Il a pris des cours sur la gestion des déchets, fait partie de l'association des chefs de voiries romands. La Municipale approuve que les services fassent partie de ces associations, ce qui permet de réseauter, résoudre des problèmes si on a besoin d'aide.

Comment va-t-on pouvoir faire face à l'excédent important de charges du service des forêts ?

La forêt a un prix, même si sur les surfaces de production, on tend à l'équilibre. Le service est petit, les collaborateurs donnent des coups de main dans d'autres secteurs communaux, mais travaillent aussi pour des privés. Il faudrait trouver encore quelques travaux de sylviculture pour l'été. Des collaborateurs pourraient également être mandatés pour effectuer des travaux à l'AMICART (vallon de Syens).

D'autres débouchés sont envisagés, avec la construction de nouvelles chaudières bois-énergie dans la région (collèges de Servion et Puidoux). La Romande Energie est un acheteur de bois potentiel, en raison de l'obligation légale qui lui est faite de proposer 30% d'énergies renouvelables. De plus, un projet de plan directeur forestier cantonal prévoit la création d'un parc périurbain, et par conséquent de surfaces importantes de forêt qui ne pourront plus être exploitées.

Etant donné le prix du bois qui est en baisse, ainsi que l'entretien nécessaire à la bonne conservation de nos arbres, il va être difficile de diminuer les charges de ce service.

Monsieur J.-P. Steck, aménagement du territoire, bâtiments et domaines communaux

En ce qui concerne le traitement des dossiers de mise à l'enquête, sur une année, quel est le nombre traité respectivement par ABA, le bureau technique ou Me Haldy ?

Deux tiers des dossiers sont traités par ABA à qui on envoie systématiquement les dossiers complexes et un tiers par le bureau technique qui traite les mises à l'enquête basiques ou les changements d'affectation. Me Haldy fonctionne comme conseiller juridique et traite surtout les recours (PGA, centre pédagogique motos).

Quelle est la procédure pour délivrer un permis d'habiter et quel est le délai pour l'obtenir ?

Il s'agit d'une visite des lieux à la fin des travaux, effectuée soit par le responsable du bureau technique, ou par l'intendant qui contrôle les chantiers simples (par exemple transformations dans un bâtiment existant). Elle devrait être formalisée sous forme d'une check-list, de la même façon qu'un état des lieux pour une gérance, mais cela n'est pas encore le cas. Il est donc possible de passer à côté de certains problèmes. De plus, dans la pratique, les gens habitent souvent leur nouveau logement alors que les travaux ne sont pas terminés.

Dès lors, la COGEFIN demande que cette check-list soit rédigée et qu'une procédure normalisée puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais (vœu no 1)

La Municipalité a répondu le 8 juin 2017 comme suit à ce vœu :

Il s'agit effectivement d'une amélioration qui a d'ores et déjà été envisagée. Nous allons donc nous y consacrer avec un objectif de mise en vigueur pour le 01.01.2018.

En quelques mots, une nouvelle procédure de délivrance des permis d'habiter sera établie, en particulier un formulaire standardisé avec liste des points à contrôler permettant de s'assurer que tous les règlements, lois, directives, normes soient dûment contrôlés. Le document, daté et signé par la personne qui effectue le contrôle pour l'administration communale, et par le propriétaire ou son représentant, pourra alors être conservé et archivé au bureau technique, mais également être validé par la Municipalité dans les cas particuliers qui le nécessiteront. A conserver à l'esprit que toute liste ne saurait être définitive et exhaustive, que par conséquent le formulaire devra être évolutif, et que l'appréciation et l'expérience du contrôleur resteront de mise pour les éléments les plus subjectifs.

La COGEFIN est satisfaite de cette réponse. En effet, les mesures envisagées vont amener plus de clarté et transparence dans une procédure qui peut paraître parfois obscure.

Point de situation sur les fermes, la suite donnée à l'audit et l'avenir de Grange-Verney

Les baux de Planche Signal et Cornier ont été dénoncés, respectivement pour 2020 et 2024, soit les années devant voir les exploitants toucher l'AVS. Les baux sont arrivés à échéance cet hiver. Ils se reconduisent en principe tacitement de 6 ans en 6 ans, raison pour laquelle des conventions particulières ont été établies. L'exploitant de Planche Signal a fait recours.

Le Service cantonal de l'agriculture serait intéressé à louer ces terres pour étendre le domaine de Grange-Verney et l'a confirmé. Il faut donc étudier la façon de séparer les bâtiments des terrains.

M. Felix Sturner, enfance, jeunesse et infrastructures scolaires

Quelle organisation livre les repas à l'UAPE, et qui de la Municipalité ou de l'AIMSLE en est responsable.

Depuis la rentrée de Pâques 2017, nous avons un nouveau prestataire, la Chenille Gourmande, qui travaille pour plusieurs UAPE et donne entière satisfaction. Cela résout les problèmes relatifs à la convention de collaboration conclue entre Granges-Verney et l'AIMSLE qui a été dénoncée en raison de prestations insuffisantes et qui ont vu fondre le nombre d'élèves fréquentant la cantine. Il sera nécessaire en 2018 de faire un appel d'offres. Un service de "kiosque" à nourriture saine sera également prévu.

Aucun problème relatif aux interdits alimentaires de certaines confessions n'a été constaté. Les végétariens par contre n'étaient guère satisfaits.

Trois titres de concierges pour trois rôles différents ? Qui est responsable de l'engagement des concierges et du personnel de nettoyage ? Qui gère ce personnel ?

Le chef de secteur et l'intendant sont une seule et même personne. Puis il y a le service des écoles qui a un chef, et celui des bâtiments qui n'en a pas formellement. La création d'un pool pour remplacements et échanges de compétences est un projet, mais ces secteurs resteront séparés. En ce qui concerne le futur bâtiment du Fey et la salle de gymnastique, la commune a proposé d'engager un concierge et de le "louer" à l'AIMSLE, qui a accepté cette idée.

Une séance réunissant le personnel concerné a été tenue pour parler de la future organisation, qui occasionnait des rumeurs.

Dans le tableau des effectifs du personnel, il est mentionné 5 animateurs à temps partiel pour la LOJE. Aucune mention de cette structure dans le chapitre consacré à la jeunesse. Dans le chapitre "Cohésion sociale", pas de mention. Est-ce un oubli ou est-ce à dessein ?

Nous sommes en phase de transition. Le budget de la LOJE est pris sur un fonds "Jeunesse" qui n'est pas dans le bon dicastère. Le statut du personnel, payé à l'heure, est préoccupant, en particulier pour la responsable qui n'a pas de CDI. Les heures d'ouverture ont été étendues suite à l'acceptation d'un postulat. Deux moniteurs ont démissionné et ont été remplacés. Une fois par mois, la salle de gym no 4 est prêtée pour des activités sportives. On ne peut pas dire que le local des jeunes ait été négligé, au contraire les activités y sont appréciées.

Monsieur L. Contomanolis, cohésion sociale et mobilité

Combien a coûté la prestation "guichet social" ? Qui l'a réclamée

Il s'agit d'une initiative personnelle du Municipal, qui a remarqué l'existence de nombre de services sociaux inconnus de la population ou des professionnels, comme par exemple les chauffeurs bénévoles. Il a été réalisé par l'association Cumpanis, pour un prix de CHF. 1'500.- qui apparaîtra dans les comptes 2017. Depuis sa mise en service il y a deux mois, on a pu compter un nombre mensuel de 30 visites uniques.

Si la COGEFIN trouve que l'initiative d'avoir un site "guichet social" est digne d'intérêt, elle déplore par contre l'ergonomie du site qui le rend quasi inutilisable. En conséquence

la COGEFIN demande que la présentation du site soit corrigée, ce sans frais, afin qu'il soit compréhensible et lisible par tous (vœu no 2)

Le 8 juin, la Municipalité a répondu comme suit à ce vœu :

Le site "guichet social" est à notre avis parfaitement utilisable en l'état. Depuis sa mise en service en décembre 2016, aucune critique ou remarque n'a été émise par les utilisateurs. Actuellement trente personnes le consultent quotidiennement.

Le site a été validé par la Municipalité, et il n'est donc pas envisageable de demander des modifications après-coup sans frais.

Il est admis que ce site est un projet complémentaire au site Internet principal dont la portée est limitée. Son développement éventuel dépendra de l'accueil que lui réserveront les visiteurs.

La COGEFIN relève que depuis la séance avec le Municipal, une légère modification a été apportée au niveau visuel, qui facilite l'accès aux rubriques. Elle relève également l'augmentation importante du nombre de consultations depuis quelques semaines et s'en étonne.

Quels sont les travaux préparatifs concernant l'hébergement d'urgence ?

Il s'agit de pouvoir proposer un hébergement de une à trois nuits maximum, non renouvelable, à l'ancienne caserne, pour des personnes de passages et en difficulté, avec possibilité de se doucher et petit déjeuner offert. Les paroisses protestante et catholique vont assumer chacune 1/3 des coûts. La gestion du projet et les comptes seront assumés par le travailleur social de proximité, le diacre et/ou le curé assureront écoute et conseils en cas de besoin.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION : PROMOTION ECONOMIQUE DE LA VILLE DE MOUDON ET DEVELOPPEMENT REGIONAL PAR LA COREB

La sous-commission était constituée de Mesdames Céline Ombelli, Sophie Demierre et de Messieurs Michel Lohner et Michel Pignet. Elle a rencontré Madame la Syndique Carole Pico le 31 janvier et Monsieur le Directeur de la COREB Pierre-André Arm le 13 février 2017.

Organisations vaudoises actives dans le domaine du développement économique :

En plus du travail de la Municipalité, plusieurs organisations aident au développement et à la promotion de Moudon :

La COREB ou Communauté régionale de la Broye : <http://www.coreb.ch>

L'ARBV ou Association Broye Vully, partie vaudoise de la COREB ; l'équivalent fribourgeois étant l'ASCOBROYE.

Urbaplan pour la planification du PGA de Moudon : <https://www.urbaplan.ch/fr/project/plan-general-daffectation-de-moudon/>

Le DEV ou Développement Economique Vaudois : <http://www.dev.ch>

C'est une association de droit privé, organisme d'accueil et d'accompagnement aux entreprises étrangères dans le processus d'implantation sur sol vaudois.

La PADE ou Politique d'appui au développement économique : définit les priorités de l'action cantonale dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE): <http://www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/politique-cantonale-dappui-au-developpement-economique/>

Le GGBa ou Greater Geneva Bern area : Agence de promotion économique de Suisse occidentale. Effectue le même travail que le DEV mais pour les cantons de BE, GE, FR, NE, VD et VS. Le GGBa travaille sur la notion de "Clusters" dont deux peuvent intéresser Moudon : "Energie et Environnement" et "Nutrition et Produits de grande consommation". <http://www.ggba-switzerland.ch>

Rencontre avec Madame la Syndique Carole Pico le 31 janvier 2017 :

Situation générale :

Les priorités pour Madame Pico sont de conserver les acquis et de développer les places de travail sur Moudon. Elle s'est fixée comme objectif de rencontrer l'ensemble des intervenants au niveau local et de collaborer étroitement avec les organisations citées plus haut.

Soutien du canton de Vaud :

Le canton soutient la Municipalité dans le développement futur de Moudon, qui est répertorié comme pôle régional d'emplois. Une rencontre a eu lieu entre le canton et la commune le 19 décembre 2016, au sujet entre autres de la RC 601, de l'avenir du site des Fonderies et du centre-ville.

Collaboration avec la COREB :

Au niveau du budget de la commune, les montants alloués par Moudon à la COREB sont de CHF 29'000.- pour les fonds et de CHF 46'500.- à titre de cotisations .

Madame Pico fait partie de la COREB et estime que cette association est très utile pour la promotion de la Région de la Broye. Madame Pico est d'avis que nous devrions être plus demandeur. Moudon est restée dans un certain état de léthargie durant ces dernières années. Les entreprises qui cherchent à s'implanter dans les différentes régions passent par le canton ou par la COREB , plus rarement par les Syndics (ques).

Actions locales :

Concernant le Réseau économique local : un forum sera organisé en septembre 2017 à Moudon, en collaboration avec la SIC et la COREB. Il devrait permettre de créer un réseau entre les entreprises et les patrons moudonnois.

Gare : l'inauguration du nouvel horaire avec cadence à la demi-heure se fera à Moudon en date du 07 décembre 2017.

Fonderies : la Municipalité est en discussion dans le but d'obtenir la réhabilitation du site, par un soutien pour les éventuels investisseurs qui se présenteraient. Différents projets sont à l'étude, comme cela s'est fait, par exemple, sur le site des Câbleries de Cossonay : start-up, logements, ateliers.

Sites à développer : le site de la Pussaz est toujours à disposition pour des industries et celui de la Colline du Fey pour des appartements protégés, voir un EMS.

Office du Tourisme : une nouvelle Directrice est entrée en fonctions, elle va développer le site internet, c'est le souhait de la Syndique. L'idée d'un onglet regroupant les éventuels terrains disponible est une idée à suivre.

Action politique cantonale pour Moudon : Mme Pico, nous confirme être en relation avec les députés régionaux, afin de faire bouger les "choses".

La SIC (Société Industrielle et Commerçants) et la SDM (Société de Développement de Moudon) collaborent, ensemble doucement mais sûrement, sur des projets pour la Ville.

Financement du développement économique : il est possible de vendre du patrimoine ou du terrain industriel pour financer des projets.

A l'exemple de la méthode enseignée par le PADE, Madame Pico prend note de la proposition de la Commission de mettre en place un swot : forces, menaces, faiblesse et opportunités de notre ville

Conclusions de la Sous-Commission :

Moudon est attractive déjà par le prix des terrains. Mais pour cela il faut promouvoir une image énergique et mettre en avant les atouts de notre commune.

Rencontre du 13 février 2017 avec Monsieur Pierre-André Arm, Directeur de la COREB et Madame la Syndique Carole Pico :

Situation générale :

La COREB a été fondée en 1988. Le but premier de cette association est le développement et la promotion d'un aménagement régional et harmonieux. Monsieur Arm insiste sur le fait que Moudon, Payerne, Estavayer et Avenches, sont traitées de manière identique quant à la promotion économique et touristique.

Toutefois la principale difficulté rencontrée par la COREB réside dans le fait que le travail qui doit être fait à triple, car en sol vaudois, fribourgeois et valdo-fribourgeois.

Caractéristiques du territoire : agriculture à productivité élevée, pendulaires, croissance démographique, densité d'habitation faible. A ce jour, les transports publics sont insuffisants et doivent être améliorés ; le secteur tertiaire est déficitaire.

Objectifs de la COREB :

L'objectif n° 1 est de renverser la vapeur et de créer des emplois, plutôt que des logements. La commission économique (27 membres) est composée de membres privés des différentes industries et organisations liées au tourisme. Un gros projet arrive à maturité, c'est l'aéropôle. C'est une opportunité importante pour la région qui permettra de créer des emplois dans la région de Payerne.

Moudon est défini comme un pôle de développement économique, mais aussi un Centre régional. La collaboration est impérative, il faut trouver des grands projets fédérateurs, comme l'hôpital intercantonal, le gymnase également intercantonal, l'AppApp (cours d'appuis pour les apprentis), les transports et le plan d'aménagement du territoire.

Au niveau du tourisme, de gros efforts ont été accomplis. Des foires régionales et des manifestations ainsi qu'une plate forme touristique ont été mises en place afin que les offices du tourisme puissent collaborer. Actuellement l'offre est très importante, mais il nous manque des possibilités d'hébergement pour accueillir les touristes.

Les deux axes prioritaires sont la valorisation du patrimoine et les activités lacustres. Il reste à améliorer la collaboration avec le gros de Vaud et la région d'Yverdon.

Il faut travailler avec deux mentalités très différentes (FR/VD). Payerne a toujours une avance sur les autres avec sa croix ferroviaire et l'autoroute. Moudon bénéficie, elle, de la RC 601 et de la proximité avec Lausanne.

Fonds financiers :

La COREB dispose d'un fond de développement régional pour aider les entreprises, sous formes de prêts : les Fromageries de Moudon ou Dargaud, par exemple, en ont bénéficié.

Le guichet entreprise :

Les demandes qui sont faites à la COREB alimentent sa base de données et sert de base à ses activités de promotion de la région. Monsieur Arm se déplace avec les entreprises intéressées pour faire visiter les terrains disponibles.

On peut trouver, sur le site Internet de la COREB, les terrains et bâtiments disponibles. Un onglet répertorie les objets disponibles. C'est une ressource très appréciée par les entreprises intéressées à s'implanter dans la région de la Broye ou MOUDON.

Attention, sortir de la COREB n'est pas une solution à envisager car nous n'aurons plus de soutien du Canton via la LADE, ce qui est le cas par exemple de la commune d'Oron qui a quitté l'association.

Schéma directeur Moudon 2014 : (à disposition des Conseillers communaux)

La ville montre une forte croissance de la population comme partout dans la région, mais une diminution du nombre d'emplois, avec entre autre la fermeture des fonderies.

Scénarios possible / Solutions envisageables :

Moudon devient un pôle d'emplois ou Moudon devient un pôle résidentiel.

Les orientations stratégiques pour Moudon :

Redorer l'image de la Ville, promouvoir la fonction de pôle emploi, la zone industrielle et un parc d'activités économiques.

Développer la zone de la gare et de Bronjon, continuer la planification directrice régionale alimentaire de la Broye (PDRA).

3 lignes d'action :

Requalifier le site stratégique : en 2015/2016, le travail a été focalisé sur le quartier de la gare, avec l'achat de la parcelle Faucherre par la commune.

Densifier et valoriser le centre-ville, travail en cours suite à la motion Blaser. La COREB a été consultée pour ces études et, par l'intermédiaire du SPECO, a participé financièrement à l'étude, à hauteur de CHF 47'500 (50% du coût global).

Valoriser les rives de la Broye, mise en réseau des espaces-verts et équipements publics.

Les chantiers pour Moudon sont :

Densifier le quartier de la gare (zone agricole, avenue de la gare, place de la Gare, gare et restaurant, bâtiment-phare).

Mais aussi valoriser la zone Industrielle, comme les anciennes Fonderies, les rives de la Broye, Valacrêt, promouvoir un parc d'activités. Les zones résidentielles, sont intéressantes mais elles apportent sur le moyen long terme, des personnes en plus donc une augmentation des élèves, une facture sociale qui augmente.

C'est la commune qui reste responsable de son PGA, elle peut donc favoriser l'artisanat, l'industrie ou les logements. Actuellement la zone des Fonderies est en zone A (industrie lourde) mais la commune souhaite la passer en zone B (zone industrielle ?).

COREB "Unie pour Agir" !

Pour éviter un "Alleingang fatal", Monsieur Arm propose une Broye unie face à des défis de dimensions mondiales, sans concurrence intérieure régionale nocive. Il faut préférer des exemples de collaborations intercommunales et intercantionales comme le HIB, le GYB, la rampe à betteraves ou l'AppApp, par exemple.

Il faut trouver un juste milieu entre les spéculations financières, les logements modérés et les emplois. Ce n'est pas la venue des entreprises qui va révolutionner nos finances mais elles seront créatrices d'emplois. En ce qui concerne Moudon, nous avons du terrain, mais il faut faire attention à ne pas laisser faire tout et n'importe quoi. Et ne pas accepter des projets gourmands en terrain et avarés en emplois, comme des centres de distribution ou des dépôts de bus !

Un bon travail a été fait à Moudon qui n'est pas laissée de côté par la COREB. Mais si l'un n'est pas demandeur, l'autre ne peut rien faire. Les intervenants doivent aller de l'avant, et continuer leurs demandes pour ne pas stopper l'élan promotionnel.

Conclusions de la sous-commission

Si il apparaît que Moudon a manqué plusieurs rendez-vous économiques, et que son image doit être redorée, la situation actuelle comporte plusieurs ouvertures :

- 1) La nouvelle législature et son programme donnent l'occasion de nouvelles directions, de nouvelles options.
- 2) Le budget raisonnable et transparent pour 2017 permet de discerner ce qui est du domaine de la conservation du patrimoine indispensable et du domaine du développement de la Commune.
- 3) La situation de l'augmentation de la population broyarde peut aussi être une aide au développement.
- 4) Les transports, les zones industrielles libres sont un atout pour la ville.
- 5) La COREB se montre ouverte à un développement régional en incluant Moudon. La Ville doit aussi se déclarer comme partenaire volontaire et proactif.

6) Moudon, cité du bon accueil ! C'est bien, mais peut-être un peu "fleur bleue". Il faudrait également se profiler comme "cité du bon développement" et le faire plus savoir auprès des milieux économiques.

La sous-commission avait également émis le vœu que Monsieur Arm puisse présenter les activités de la COREB au Conseil communal, ce qui a été fait le 2 mai 2017. Elle remercie la Syndique et le prénommé pour avoir répondu à leur demande avec célérité.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION : "TUYAUX DE LA VILLE"

La seconde sous-commission de la COGEFIN, composée de MM. Habegger, Pereira, Isufi et Mme Freymond a choisi de s'intéresser à l'état des tuyaux de la ville (eaux claires et usées, gaz, épuration et télécommunications) et d'en faire un petit état des lieux. Elle a rencontré tout d'abord Mme Michèle Pidoux, Municipale responsable des services industriels, voirie, forêts, infrastructures routières et souterraines, qui a répondu à la liste de questions que vous trouverez ci-dessous. Une seconde séance a été consacrée à une visite du captage du plan de l'eau potable ainsi que de la station d'épuration. Nous remercions tout particulièrement le personnel pour les explications données, ainsi que le président et le secrétaire de l'AIML pour leur accueil.

Qu'en est-il de la cartographie des tuyaux ? Est-elle totalement ou en partie en mains communales ? D'accessibilité facile ? Est-elle fiable ? Quel est son coût ?

Actuellement, le SIT (système d'information sur le territoire) est hébergé chez NPPR. Plusieurs préavis ont traité de ce sujet durant la législature 2006-2011 et les relevés ont été exécutés. Bien entendu, ceux-ci étant postérieurs à la pose des tuyaux - parfois très ancienne, comme c'est le cas pour les collecteurs d'évacuation des eaux usées -, et en l'absence de plans, les indications pour certains tronçons ne sont qu'approximatives. Dès qu'une modification ou adjonction est exécutée, le bureau NPPR est invitée à la reporter sur le SIT.

La Commune reste propriétaire de ses données et peut librement envisager de les héberger ailleurs. Actuellement, le contrat prévoit un hébergement de CHF 10'000.- par an, ainsi qu'un prix à la transaction.

Sur la cartographie sont relevés (si connus) le genre de tuyau, son diamètre, l'année de pose ou de réfection, ainsi que les matériaux utilisés, disparates en fonction des époques.

Les plus anciens sont en fonte, qui peut éclater comme du verre (dans le quartier des Combremonts par exemple).

L'éternit, le PVC, le PE et le ciment (de différentes qualités et compositions) sont également présents dans le sous-sol.

Eaux claires, eaux usées

Un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été élaboré en 2008 par les bureaux NNPR et CSD. Il s'agit d'une obligation fédérale. Toute la ville a été cartographiée, une liste de mesures à réaliser en trois étapes (2009 à 2013, 2014 à 2019 et 2020 à 2025) a été établie. Chaque mesure a droit à une fiche technique : "description du problème – mesures à prendre – chiffrage".

Le montant total des travaux est estimé à CHF 1'152'000.- (estimations et honoraires, soit 15% du coût des travaux, 15% pour les imprévus ainsi que la TVA). L'épuration des eaux doit aujourd'hui s'auto-financer par les taxes. Il n'est pas possible de savoir aujourd'hui le montant total dépensé en travaux. La mise à jour d'une fiche technique revient à CHF 6'000.-, leur liste n'est pas tenue à jour car il ne s'agit pas d'une priorité.

Le quartier de Chermet et celui de Gréchon sont encore en unitaire. Les travaux sont prévus au plan des investissements, mais plutôt sur la législature 2021-2026, au vu des possibilités

financières de notre ville. Une dizaine d'habitations environ ne sont pas raccordées et déversent leurs eaux usées directement dans la Broye. Les travaux prévus au Centre-ville (2ème étape) devraient remédier, en partie, à cet état de fait.

Le chef du bureau technique, estime à 20 % la part des habitations raccordées en unitaires à la STEP. Il est souhaitable de réduire cette part afin de diminuer les eaux parasites (eaux claires qui sont déversées dans la STEP) qui est à 15%, soit dans la norme, pour garantir un meilleur fonctionnement de la STEP.

Le collecteur principal, hormis les travaux prévus par le préavis 1-17, devra également être réparé sur d'autres tronçons. Nous prévoyons de soumettre au Conseil communal un projet de convention avec le SIEMV et la Commune de Rossenges pour la répartition de ces travaux. Un prix de base par habitant couvrant l'entretien courant et la surveillance du collecteur et une clé de répartition pour l'utilisation de l'infrastructure pour les travaux plus importants. Mais avant cela, le SIEMV doit se constituer en entente intercommunale avec les nouvelles communes qui en feront partie.

Actuellement, qui s'occupe des eaux usées à la voirie. Cette activité doit-elle toujours être rattachée à ce service ?

Depuis plus de 3 ans, le service de voirie tourne à effectif réduit, suite à des absences de longue durée et des départs. Les tâches au niveau de la surveillance et de la planification des eaux usées doivent être précisées entre la voirie/le bureau technique et/ou éventuellement les SI. Une formation complémentaire pour l'un ou l'autre des employés peut également être envisagée, il faut réactiver des procédures (par exemple le contrôle des tranchées filtrantes).

Nouvelle STEP

En ce qui concerne la régionalisation, nous allons commencer par traiter les nitrates, puis les micropolluants. Un arrangement doit encore être trouvé avec Valbroye.

A l'AIMLE, Moudon occupe 3 sièges et Lucens 2. Les décisions se prennent à la majorité, ce qui garantit une bonne représentation communale.

Eau potable

Le principe est le même que pour les eaux usées. La commune dispose d'un plan directeur provisoire de distribution de l'eau (PPDE) depuis 2006, qui devrait être finalisé à fin 2017. Il permettra une meilleure planification des travaux d'entretien et des dépenses d'investissement, ainsi que fixer le prix de l'eau en regard des différents investissements prévus et de l'entretien courant du réseau. Pour la législature en cours, la reconstruction du réservoir du Chalet du Mont et l'éventuel bouclage avec le réseau Vusery (qui permettra de trouver une solution pour les fermes communales, ainsi que d'économiser la réfection du réservoir de Beauregard) sont les projets les plus importants.

Le système de détection des fuites permet la localisation de fuites et de sous-tirages illégaux aux BH est enfin entré en fonction. Les travaux nécessaires à la réparation sont confiés à des entreprises ou exécutés par le service. L'équipe des SI bénéficie encore de quelques heures de formation, afin de maîtriser au mieux cet instrument qui a déjà permis de localiser plusieurs fuites.

Pour information, Moudon ne paie pas de centime additionnel pour les pays en voie de développement.

Gaz

Le réseau et les conduites appartiennent à la Commune, sauf la conduite principale 5 bars qui est propriété de Cosvegaz. Les entreprises branchées sur cette conduite sont, depuis le 1er janvier 2017, des clients Cosvegaz.

Il n'y a pas d'obligation de se raccorder au gaz. Le prix du gaz vendu par la Commune devra être révisé conformément à la législation.

Télécommunications

Selon Swisscom, la fibre optique est posée dans la ville de Moudon, souvent dans la rue, et parfois dans des constructions neuves. Le dernier mètre reste en cuivre, mais permet l'arrivée du haut débit. La Commune n'a pas de travaux particuliers à exécuter pour cet équipement. Il s'agit plutôt pour les privés de s'approcher de leur opérateur, afin de négocier un abonnement haut débit, ce qui est aussi possible avec le câblopérateur (UPC).

Au terme de son rapport, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'approuver la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 8-17
 - ouï le rapport de la COGEFIN chargée de l'étude de cet objet
 - attendu que ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la présente séance,
- approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2016 et lui en donne décharge.**

Moudon, le 9 juin 2017

La présidente de la COGEFIN
Sylvie Freymond

Membres de la COGEFIN : Mmes Sophie Demierre, Céline Guex-Ombelli, Sylvie Freymond, MM. Michel Piguet, Michel Lohner, Jakup Isufi, Fernando Perreira, Ronny Ghelmini, Daniel Goy